

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 3 mars 2021 à 17h30 Salle du Conseil – Feyzin

L'an deux mille vingt et un, le trois mars à dix-sept heure trente minutes, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le dix-sept février deux mille vingt et un, s'est réuni exceptionnellement sur la commune de Feyzin et non au lieu ordinaire de ses séances en raison de la configuration des locaux et des contraintes de distanciation liées à la Covid-19, sous la présidence de M BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. ATHANAZE Pierre, M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, M. DESCHANEL Thierry, Mme EDERY Michèle, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, M. VERD Pierre

Membres titulaires excusés : Mme DEHAN Nathalie (qui donne pouvoir à M ATHANAZE), Mme JURY Christiane, Mme RANN Josiane (qui donne pouvoir à M DESCHANEL).

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : M. BOHE Jean-Pierre

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur, Marion Poncet – Gestionnaire administratif

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 8

Suppléants présents : 1

Procurations : 2

Membres présents ou représentés : 11

Voix délibératives présentes ou représentées : 15

Date de la convocation : 17/02/2021

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 2 février 2021
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Election d'un nouveau Vice-Président suite à l'adoption du nouveau règlement intérieur et la démission de M. Athanaze de ses fonctions au Bureau.
4. Reprise des restes à réaliser
5. Approbation du compte administratif 2020
6. Approbation du compte de gestion 2020
7. Intégration des excédents de clôtures 2020 – Affectation du résultat
8. Vote du budget 2021
9. Effectifs au 1er janvier 2021
10. Convention avec l'éleveur pour le pâturage
11. Délégation d'attribution au Président pour se pouvoir en justice

Informations diverses

En préambule, Monsieur le Président ouvre la séance en accueillant Monsieur Jean-Pierre BOHE en tant que délégué suppléant de la commune de Feyzin et quelques mots d'introduction.

1. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 3 février 2021

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le compte rendu du Comité syndical du 3 février 2021.

2. Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Benoit FOURNIER-MOTTET est désigné secrétaire de séance.

3. Election d'un nouveau Vice-Président suite à l'adoption du nouveau règlement intérieur et la démission de M. Athanaze de ses fonctions au Bureau.

Le règlement intérieur a été adopté lors du Comité syndical du 3 février 2021. Son article 4 chapitre 1 stipule que (extraits) le Bureau « est composé du ou de la Président.e élu.e et de trois Viceprésident.es. Les quatre membres du Bureau sont issus pour moitié des membres désignés au titre de la Métropole et pour moitié des membres désignés au titre des communes. »

« Le Conseil pourra valablement procéder à ces élections partielles si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. »

En conséquence de quoi, M. Pierre Athanaze ayant fait part de sa démission quant à sa fonction de Vice-président, il devait être procédé à l'élection d'un nouveau Vice-président ayant qualité de délégué.e désigné.e au titre des communes.

Après constatation du respect de la condition de quorum, Monsieur le Président réceptionne les candidatures et propose un vote à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Caroline CHAIGNE, M. Pierre ATHANAZE.

Election du troisième Vice-président :

Deux candidats déclarés : Messieurs Benoit FOURNIER-MOTTET et Pierre VERD.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 zéro

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15 - quinze

Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 - zéro

Nombre de bulletins blancs : zéro - 0

Nombre de suffrages exprimés : 15 - quinze

Majorité absolue : 8 - huit

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	Chiffres	Lettres
M. FOURNIER-MOTTET	10	Dix
M. VERD	5	Cinq

Monsieur Benoit FOURNIER-MOTTET a été proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

4. Reprise des restes à réaliser

Le Président expose :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Les restes à réaliser correspondent également à des dépenses effectuées en investissement avant le vote du budget pour l'année en cours. Nous avons dû effectuer le changement d'un ordinateur portable pour un montant de 799.99€

A la clôture de l'exercice budgétaire 2020, aucune dépenses engagées et non mandatées n'est à reprendre, le reste à réaliser correspondant à une dépense de 2021.

Le Comité syndical acte des restes à réaliser pour un montant de 799,99 € au compte 2183 :

Compte	Intitulé	Restes à réaliser
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	799,99 €
	TOTAL	799,99 €

5. Approbation du compte administratif 2020

Il est présenté au Comité syndical un compte administratif 2020 avec un solde de clôture :

- Positif en investissement : 47 490,29 €
- Positif en fonctionnement : 4 188,10 €

Les résultats cumulés 2020 s'élèvent à :

- 581 404,73 € en investissement
- 98 031,94 € en fonctionnement

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2020.

6. Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion a été dressé par Madame FREJAT.

Le Président propose au Comité syndical, qui :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- après s'être assuré que la Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion** dressé pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. Intégration des excédents de clôtures 2020 – Affectation du résultat

Résultats de l'exercice 2020

SECTION	Réalisé RECETTES	Réalisé DEPENSES	Résultats 2019
FONCTIONNEMENT	702 058,41 €	697 870,31 €	4 188,10 €
INVESTISSEMENT	69 791,68 €	22 301,39 €	47 490,29 €
TOTAL	771 850,09 €	720 171,70 €	51 678,39 €

Excédents de clôture d'exercice 2020

SECTION	SITUATION INITIALE (2019)	RESULTAT EXERCICE	SITUATION FINALE
FONCTIONNEMENT	93 843,84 €	4 188,10 €	98 031,94 €
INVESTISSEMENT	533 914,44 €	47 490,29 €	581 404,73 €
TOTAL	627 758,28 €	51 678,39 €	679 436,67 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2020 s'élève à **679 436,67 euros**.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'intégrer les excédents de clôture 2020 au vu du tableau visé par le percepteur :

Les résultats de l'exercice 2020 montrent un résultat :

- positif en fonctionnement de 4 188,10 €
- positif en investissement de 47 490,29 €

Et donc un résultat global positif de **51 678,39 €**

Le cumul avec les excédents de clôture des années antérieures montre un excédent de clôture de :

- 98 031,94 € en fonctionnement
- 581 404,73 € en investissement

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jérôme BUB, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 98 031,94 €
- un excédent d'investissement de 581 404,73 €

Décide à l'unanimité :

- D'affecter en report à nouveau au compte 002 la somme de **98 031,94 €** (section de fonctionnement)
- D'affecter en report à nouveau au compte 001 la somme de **581 404,73 €** (section d'investissement)

8. Vote du budget 2021

Le budget primitif pour 2021 a été préparé conformément au débat d'orientation budgétaire relatif à cet exercice, défini lors du Conseil du 2 décembre 2020.

Le budget primitif 2021 prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de fonctionnement et se présente en suréquilibre pour sa section d'investissement, après reprises des restes à réaliser, intégration des excédents de l'exercice 2020 et affectation des résultats, de la manière suivante [Cf. rapport budgétaire en annexe] :

- Section d'investissement : 108 000 € en dépenses et 627 005,13 € en recettes
- Section de fonctionnement : 850 250 € en dépenses et 850 250 € en recettes

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical vote à l'unanimité le budget 2021** et précise que le budget est voté par nature et par chapitre.

9. Effectifs au 1er janvier 2021

Nom/Prénom	Grade	Fonction occupée	Ancienneté	Temps de Travail/semaine
Damien DUMOLLARD	Attaché (Contractuel)	Directeur	08/01/2018	35 heures
Anthony GIRAUDO	Agent de maîtrise	Agent espace naturel	01/11/2006	35 heures
Marion PONCET	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Secrétariat comptable	01/03/2013	35 heures
Clément COGNET	Adjoint technique territorial	Chargé de mission patrimoine naturel et gestion des milieux	01/01/2017	35 heures
Julie DEPLACE	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Coordinatrice pédagogique	01/07/2015	35 heures
Hervé FARA	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent espace naturel	23/01/2017	35 heures
Samuel MESNIL	Animateur territorial (Contractuel)	Coordinateur pédagogique	24/04/2020	35 heures

Le Comité syndical pris connaissance du tableau des effectifs au SMIRIL, présenté pour information.

10. Convention avec l'éleveur pour le pâturage

Le SMIRIL met en œuvre la gestion par pâturage de zone ouverte en rive droite du Rhône depuis 2014. Cette action se réalise grâce au partenariat tissé avec le même éleveur, Monsieur Charmet (Echalas), depuis cette date.

La CNR avait soutenu le projet pour la période 2018-2020 à hauteur de 20 000 €, elle devrait le reconduire à hauteur de 8 000 € pour 2021 (en cours). La CNR valide par ailleurs les zones de pâturage qui font l'objet d'une mise à disposition.

Les retours sur le plan de la gestion de l'espace comme sur le plan de la communication auprès du public étant très bon, le Plan de gestion 2021-2030 a réaffirmé la poursuite de l'action.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 5 180 €** au titre de 2021 et autorise le Président à la signature des documents nécessaires.

11. Délégation d'attribution au Président pour se pouvoir en justice

La délibération prise le 27 août 2020 définissant les délégations d'une partie des attributions du Comité syndical au Président a prévu les cas suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés, de leurs avenants et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils mentionnés au II de l'article 26, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.

La pollution aux hydrocarbures dont il a été donné information au Comité syndical lors de la dernière réunion peut faire l'objet d'une plainte auprès de l'Office Français de la Biodiversité. Pour se faire, il est proposé au Comité syndical de modifier la délibération d'attribution existante en ajoutant l'attribution suivante :

- **« Intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui. »**

Après débat, le Comité syndical **approuve la délégation l'attribution supplémentaire au Président par 14 voix pour et une abstention.**

Points d'information

- Au-delà des réunions du Comité syndical et du Bureau, les réunions de travail et les échanges se poursuivent. Afin d'assurer la continuité de ceux-ci et améliorer la transmission des informations et documents relatifs aux différents projets en cours, le SMIRIL met actuellement en place une plateforme collaborative qui sera prochainement proposée aux délégués.
- Monsieur le Président rappelle ou informe des groupes de travail à venir (invitations à transmettre par mail) et demande les souhaits de participation :
 1. Construction du Plan d'interprétation
 2. Etude de l'assèrmentation et respect de la réglementation sur le site
 3. Politique d'accueil des scolaires sur le programme d'éducation à la nature
- Le SMIRIL a été destinataire de la copie du courrier adressé par la LPO, FNE et Arthropologia aux Présidents de la Région et de la Métropole de Lyon concernant le projet d'aménagement de la ViaRhôna. Les structures interpellent sur les enjeux et sensibilités du site ainsi que sur le manque d'éléments assez précis ou sur la prise en compte de certaines problématiques au sein des études du projet.

Après validation du secrétaire de séance,
Fait à Grigny, le 10 mars 2021,

Jérôme BUB,

Président

**SYNDICAT MIXTE DU RHONE
DES ILES ET DES LONES**
Rue Adrien Dutartre - 69520 GRIGNY
Tél. : 04 37 20 19 20
Fax : 04 37 20 19 29



